



**COMMERCES,
INDUSTRIES, SERVICES**

VOTEZ !

**du 27
octobre
au 9
novembre**

Elections consulaires 2021

8 BONNES RAISONS de voter pour ma CCI

business

Je vote pour celle qui participe au développement de mon entreprise et du territoire.

appui

Je vote pour celle qui m'a aidé à analyser mon potentiel de croissance, à définir un plan d'actions et à obtenir des financements publics sur les développements de mon entreprise.

création

Je vote pour celle qui m'a aidé à rédiger mon business plan, obtenir des financements et trouver la forme juridique adaptée pour créer mon entreprise.

formation

Je vote pour celle qui m'a aidé à recruter et à renouveler les compétences dans mon entreprise via l'apprentissage.

études / défenses des intérêts

Je vote pour celle qui me donne l'opportunité d'exprimer mon point de vue et fait remonter mes préoccupations, mes besoins, mes attentes auprès des pouvoirs publics.

numérique

Je vote pour celle qui m'a aidé à faire progresser ma visibilité sur le web et à demander des financements.

transmission

Je vote pour celle qui m'a aidé à vendre mon entreprise

crise

Je vote pour celle qui m'a écouté, informé, orienté... pendant la crise.

Du 27 octobre au 9 novembre EXPRIMEZ-VOUS !



Pierre Vulin,
Directeur Général de la CCI Dordogne

Du 27 octobre au 9 novembre, vous êtes appelés à élire vos représentants à la chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne. C'est l'occasion pour certains de s'interroger sur la place d'une telle institution dans le paysage Périgourdin.

Une chambre de commerce est le fruit d'une idée simple et pragmatique qui a fait ses preuves au fil du temps : il s'agit de donner aux dirigeants la possibilité d'agir sur leur environnement proche au mieux des intérêts du tissu économique local. **Une CCI est donc la structure à leur disposition pour la mise en place d'outils et services nécessaires à l'épanouissement économique des entreprises d'un territoire.** Ainsi, des structures de formation, d'accompagnement à la création, à la reprise ou à la transmission d'entreprise voient le jour afin de permettre une meilleure adaptation de l'entreprise aux mutations du marché. Bien d'autres prestations sont à leur disposition pour accompagner leur performance et leur adaptation au changement.

Construction originale multiséculaire, la CCI joue également **un rôle d'interface entre le monde économique et l'environnement politique**, par l'intermédiaire des élus que vous allez désigner lors de cette élection. Cette prérogative importante confère à la chambre une forte responsabilité dans l'attractivité du ter-

ritoire qu'elle représente. Elle assure une bonne compréhension des enjeux économiques auprès des élus politiques, et facilite la mise en œuvre des projets qui en découlent.

Hybride, elle est un établissement public de droit privé, sous tutelle de l'Etat, mais avec une gouvernance de chefs d'entreprise. A ce titre, elle se fait **le relais de la stratégie gouvernementale portée au cœur des territoires**, comme l'accompagnement des TPE/PME durant la crise sanitaire ou dans la mise en place du plan de relance qui a suivi, mais elle a également **un pouvoir d'initiative et d'action locale fort**, en fonction des orientations données par les élus durant leur mandat.

Ce mandat d'une durée de cinq ans se structure, dès la proclamation des résultats, autour d'une équipe de 47 dirigeants d'entreprises qui élit son président. Un bureau se constitue ensuite autour de lui, avec pour mission d'accompagner les décisions, de le conseiller. Tous participent ensuite, avec l'ensemble des élus, à la conduite du projet qui les guidera tout au long de la mandature.

Près de 150 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire Périgourdin, assurent la mise en œuvre opérationnelle du projet politique souhaité.

Par votre vote, vous agissez pour mettre l'entreprise au cœur des enjeux de territoire, que vous soyez commerçant, industriel ou acteur du monde des services.

Un geste simple pour un enjeu fort : un seul tour de scrutin par voie électronique sur **www.jevote.cci.fr**



Entrepreneurs, les élections dans votre CCI, c'est du **27 octobre au 9 novembre. Votez sur jevote.cci.fr**



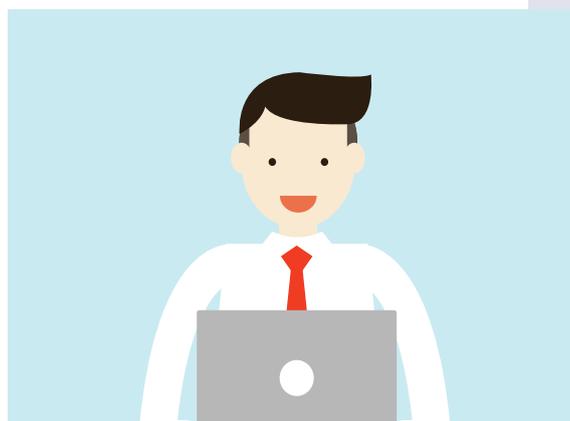
L'élection des représentants des CCI est capitale pour que la CCI puisse poursuivre ses nombreuses actions, représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics et faire entendre leurs besoins.

Un vote massif donnera la plus grande légitimité aux futurs élus et permettra à la CCI de conserver et même de renforcer son influence sur l'économie locale.

Pourquoi voter ? ▼



Établissements publics de l'État gérés par des chefs d'entreprise élus, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) ont pour mission d'accompagner les entrepreneurs de nos territoires. Elles participent au développement de l'économie locale et accompagnent près de 3 millions d'entreprises, de la création à la transmission, en passant par toutes les étapes de leur développement. Leurs conseillers contribuent à rendre les entreprises plus compétitives dans différents domaines : formation, numérique, international, développement commercial, recherche de financement, ressources humaines, développement durable, performance industrielle... Les CCI gèrent également des équipements utiles aux territoires et sont aux côtés des élus pour les rendre plus attractifs avec un objectif commun : dynamiser l'économie locale.



COMMENT VOTER ?

Pas besoin de se déplacer. Les électeurs votent par voie électronique. A partir du 27 octobre une plateforme nationale de vote sera accessible en ligne à l'ensemble des électeurs.

Chaque électeur recevra le matériel nécessaire au vote par voie postale ou par voie électronique (avec code d'accès et identifiant) et pourra voter jusqu'au 9 novembre 2021 avant minuit sur :

jevote.cci.fr

QUI SONT LES CANDIDATS ?

Les élus des CCI sont des chefs d'entreprise. Elus pour 5 ans, ils décident et conduisent les actions de la CCI, guidés par un(e) Président(e), lui-même chef d'entreprise. Ils forment une assemblée qui vote les décisions et propositions de la CCI.

Les candidats se présentent de manière individuelle ou sous forme de regroupement de candidatures. Les candidats peuvent appartenir à des organisations patronales, et représentent au sein de la CCI les intérêts généraux de leur activité professionnelle : commerce, industrie ou services.

Au total, ce sont plus de 4 000 candidats qui seront élus cette année au niveau national.

REPERES ▼

Quand seront connus les résultats ?

Les résultats seront proclamés dans les 72 heures au plus tard qui suivent le dépouillement qui aura lieu le lendemain du dernier jour de scrutin soit le 10 novembre.

Les nouveaux élus consulaires seront en place avant le 30 novembre pour les CCI territoriales, locales et départementales d'Ile-de-France, avant le 14 décembre pour les CCI de région et avant le 25 janvier 2022 pour CCI France, tête de réseau des CCI.

JE VOTE POUR CELLE
QUE J'APPELLE
QUAND J'AI BESOIN
DE FAIRE LE POINT
SUR MES PROJETS,
JE VOTE **POUR MA CCI.**

Entrepreneurs, les élections dans votre CCI,
c'est du **27 octobre au 9 novembre. Votez sur jevote.cci.fr** 



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES